

## OBJET

### Assemblée générale du 25 juin 2020 – questions écrites des associés

#### RAPPEL

Lors de la convocation à l'Assemblée générale du 25 juin 2020, transmise par courrier en date du 20 mai 2020, une des règles indiquait que « *les associés d'IGRETEC communiquent leurs questions au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'assemblée générale. Le Conseil d'administration répond à ces questions par écrit au plus tard le jour qui précède l'Assemblée générale. La publication des réponses aux questions écrites se fait sur le site internet d'IGRETEC* ».

#### QUESTIONS DU CPAS DE FROIDCHAPELLE EN DATE DU 22 JUIN 2020

De : Geoffrey Borgniet  
Envoyé : lundi 22 juin 2020 10:27  
À : LESEUR Sandrine  
Cc : DURANT Raphaël  
Objet : AG IGRETEC 25/06/2020 - CPAS Froidchapelle

Madame,

Veillez trouver, en pièce jointe, la délibération de notre Conseil de l'Action Sociale approuvant l'ordre du jour de votre assemblée générale de ce 25 juin 2020.

Par ailleurs, notre Conseil souhaiterait obtenir la réponse à ces questions sur le rapport financier 2019 :

- Que recouvrent les dettes fiscales de 2.283.448 € ?
- Pour quelle raison les placements de trésorerie ont-ils diminués de 8 millions d'€ ?
- Que recouvrent les litiges pour 1.137.000 € ?

#### 1. Dette fiscales

Le montant de 2.283 k€ concerne la rubrique impôts qui comprend principalement :

- Le montant du précompte professionnel de décembre 2019 payé en janvier 2020 (682 k€)
- Le montant de la TVA (1.411 k€) relative à la 1ère avance SPGE qui a été facturée en décembre mais payée en janvier 2020

#### 2. Placements de trésorerie

Le montant a diminué de 8 millions € entre 2018 et 2019 car, entre autres, nous avons procédé à la vente de nos deux portefeuilles en gestion discrétionnaire auprès de CANDRIAM (6.138 k€) et de ING (2.671 k€)

#### 3. Litiges

Il s'agit de provisions constituées pour couvrir des litiges en cours avec des entrepreneurs relatifs à certains dossiers/chantiers.